

Objet : APPROVISIONNEMENT EN MAZOUT DE CHAUFFAGE EN COMMUNAUTE FRANCAISE.

Réseaux : COMMUNAUTE FRANCAISE.

Niveaux et services : TOUS

Période :

- Aux Chefs des établissements de l'enseignement organisé par la Communauté française ;
- Aux Directions des Internats autonomes et des Homes d'accueil organisés par la Communauté française ;
- Aux Directions des Centres PMS organisés par la Communauté française ;
- Aux Directions des centres de dépaysement et de plein air organisés par la Communauté française ;
- A la Directrice du Centre d'autoformation et de formation continuée des personnels de l'enseignement de la Communauté française (CAF) ;
- Au Directeur du Centre technique et pédagogique de la Communauté française à FRAMERIES ;
- Au Directeur du Centre technique horticole de l'enseignement de la Communauté française à GEMBLOUX ;
- Au Directeur du Centre des technologies agronomiques de la Communauté française à STREE-LEZ-HUY ;

**Autorités : A.G.E.R.S. Signataire(s) : Jean-Pierre HUBIN,
Administrateur général**

**Gestionnaires : ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE.**

Personne(s)-ressource(s) : voir la circulaire, pages 4 et 5.

Nombre de pages : 7

**Duplicata : Nathalie PIERREU ou Benjamin DUSAUSOIT
02/690.80.41 OU 02/690.80.53.**

Mots-clés : APPROVISIONNEMENT MAZOUT CHAUFFAGE EN CF.

Bruxelles, le 12 octobre 2005.

Une demande d'énergie en forte progression au plan mondial, combinée à des problèmes de capacité au sein de l'industrie pétrolière, a généré des prix records pour tous les produits pétroliers et entraîné un alourdissement considérable de la facture énergétique tant pour les entreprises que pour les ménages. En août dernier, le prix du baril de Brent a franchi le cap des 60 dollars, alors qu'il était à 40 dollars début 2005. La faiblesse de l'offre excédentaire de produits pétroliers rend les cours très volatils et, par conséquent, difficilement prévisibles. L'évolution future du prix du pétrole est basée, comme à l'accoutumée, sur les cotations sur les marchés à terme. En moyenne annuelle, le baril de Brent devrait ainsi passer de 57 dollars cette année à 67 dollars en 2006 (contre 38 dollars en 2004).*

Dans ces conditions, il s'impose de mettre en œuvre le plus rapidement possible une démarche qui permettra aux établissements scolaires de s'approvisionner en carburant au meilleur prix du marché.

Le marché public de fournitures soumis à publicité européenne à passer devra bénéficier notamment à l'ensemble des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française. Dans une deuxième phase, la procédure pourra faire l'objet d'une extension aux établissements d'enseignement subventionnés, ainsi qu'à l'ensemble des collectivités et acteurs de notre Communauté : crèches, théâtres, salles de spectacle, centres ADEPS,...

Dans cette optique, vous trouverez, en annexe, un formulaire à compléter et à retourner à l'Administration pour **le lundi 24 octobre 2005** au plus tard. Il convient d'y annexer copie des contrats passés entre les établissements et les fournisseurs de produits pétroliers.

A noter qu'en cas d'occupation commune d'infrastructures par différents types d'enseignement, il revient au gestionnaire de l'établissement d'effectuer cette démarche.

* Source : Communiqué du Bureau du Plan du 30 septembre 2005.

En cas de difficultés pour compléter le formulaire, je vous invite à prendre contact avec l'une des **personnes-ressources suivantes** :

- **Pour les établissements d'Enseignements fondamental, secondaire, spécialisé, les internats autonomes des enseignements précités, les homes d'accueil, et les centres PMS :**

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

Direction générale de l'Enseignement obligatoire

Rue Adolphe Lavallée, 1

Local 4 F 445

1080 - BRUXELLES

Madame Sylvie LEMASSON ou Monsieur Serge BONNIER

Tél. : 02/690.83.46. ou 02/690.83.43.

sylvie.lemasson@cfwb.be

serge.bonnier@cfwb.be

- **Pour les établissements d'Enseignement de Promotion sociale**

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique.

Rue Adolphe Lavallée, 1

Local 4 F 423

1080 - BRUXELLES

Madame Dominique HINDRICQ

Tél. : 02/690.87.20

dominique.hindricq@cfwb.be

- **Pour les Hautes Ecoles, les Instituts supérieurs d'Architecture, les Ecoles supérieures des Arts et les Internats autonomes d'Enseignement supérieur.**

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique.

Rue Adolphe Lavallée, 1

Local 5 F 522

1080 - BRUXELLES

Madame Myriam SCHETS

Tél : 02/690.87.71

myriam.schets@cfwb.be

- Pour les centres de dépaysement et de plein air, le Centre d'autoformation et de formation continuée des personnels de l'enseignement de la Communauté française (CAF), le Centre technique et pédagogique de la Communauté française à FRAMERIES, le Centre technique horticole de l'enseignement de la Communauté française à GEMBLOUX et le Centre des technologies agronomiques de la Communauté française à STREE-LEZ-HUY :

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

Service général des Affaires pédagogiques et du Pilotage du réseau d'Enseignement organisé par la Communauté française.

20-22, boulevard du Jardin botanique

1000 - BRUXELLES.

Madame Nadine DUCHESNE : 02/690.81.08.

Tél. : 02/690.81.08.

nadine.duchesne@cfwb.be

Je vous remercie de votre collaboration.

L'Administrateur général,

Jean-Pierre HUBIN.

ANNEXE A LA CIRCULAIRE N° 1253 DU 12 OCTOBRE 2005.

QUEL QUE SOIT LE CARBURANT QUE VOUS UTILISEZ, CE DOCUMENT DOIT ETRE RENVOYE IMPERATIVEMENT ET AU PLUS TARD POUR LE 24 OCTOBRE 2005 AUX ADRESSES REPRISES SOUS LA RUBRIQUE PERSONNES-RESSOURCES A L'ADMINISTRATION

DENOMINATION ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT :

Personne-ressource à contacter au sein de l'établissement :

- Nom et prénom :
- Fonction
- Téléphone :

Moyen de chauffage : mazout – autre

La suite du document n'est à compléter que par les établissements utilisant le mazout comme carburant.

Citernes :

NOMBRE	CAPACITE DE CHAQUE CITERNE.	LOCALISATION (adresse)
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		

Nombre de litres de mazout de chauffage achetés pour l'ensemble de l'établissement :

<u>EN 2003</u>	<u>EN 2004</u>

Nom du fournisseur de carburant :

Contrat avec ledit fournisseur :

Avez-vous un contrat avec ledit fournisseur : **OUI – NON.**

Dans l'affirmative, **joindre une copie du contrat et compléter le tableau ci-après.**

<u>Date du contrat</u>	<u>Durée</u>	<u>Clauses de résiliation</u>	<u>Délai de résiliation.</u>

Date et signature du chef d'établissement :